

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-607

présenté par

M. Carré

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

I. – Après le *i* de l'article 787 B du code général des impôts, il est inséré un *j* ainsi rédigé :

« *j*) Lorsque le donateur est âgé de soixante-dix ans ou moins, les dispositions du présent article s'appliquent en cas de donation avec réserve d'usufruit à la condition que les droits de vote de l'usufruitier soient statutairement limités aux décisions n'ayant pas pour effet de modifier les statuts de la société.

« Lorsque le donateur est âgé de plus de soixante-dix ans, les dispositions du présent article s'appliquent en cas de donation avec réserve d'usufruit à la condition que les droits de vote de l'usufruitier soient statutairement limités aux décisions concernant l'affectation des résultats. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exonération partielle « Dutreil » de droits de donation s'applique aux donations consenties avec réserve d'usufruit, à la condition que les droits de vote du donateur-usufruitier soient statutairement limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

La préservation des droits de vote du donateur-usufruitier, lorsque celui-ci est âgé de moins de soixante-dix ans, constituerait une incitation forte à anticiper la transmission de l'entreprise. Ces droits seraient ensuite transmis aux repreneurs (nus propriétaires) au 70^{ème} anniversaire de l'usufruitier.

L'objectif de cet amendement est triple :

- Eviter l'obsolescence de l'appareil productif français et une dangereuse perte de compétitivité des territoires ;
- Garantir la pérennité des entreprises, des marques et des savoir-faire du « made in France » ;
- Reconstituer, dans la durée, un Mittelstand à la française qui est l'un des rares leviers de rebond industriel à notre main.